



## Avis public de radiodiffusion CRTC 2006-93

Ottawa, le 26 juillet 2006

*Le Conseil a été saisi des demandes qui suivent. La date limite pour le dépôt des interventions/observations est le 30 août 2006.*

### Article    Requête et endroit

1.    **Halifax Cablevision Ltd., Access Communications Inc., Bragg Communications Inc., Bay Communications Inc., K-Right Communications Ltd.**  
Halifax; Dartmouth; Bridgewater; Kentville/New Minas; New Glasgow, Sydney, Truro, Bedford/Sackville (Nouvelle-Écosse) et Charlottetown (Île-du-Prince-Édouard)
2.    **Milestone Radio Inc.**  
Toronto (Ontario)
3.    **Source Cable and Wireless Limited**  
Hamilton (Ontario)
4.    **912038 Alberta Ltd.**  
Lloydminster et Bonnyville (Alberta)
5.    **Touch Canada Broadcasting Inc.**  
Calgary (Alberta)
6.    **CTV Television Inc.**  
Invermere (British Columbia)
7.    **Aboriginal Christian Voice Network**  
Prince Rupert (Colombie-Britannique)

1.    **Halifax; Dartmouth; Bridgewater; Kentville/New Minas; New Glasgow, Sydney, Truro, Bedford/Sackville (Nouvelle-Écosse) et Charlottetown (Île-du-Prince-Édouard)**

**Nos de demandes**

**2006-0473-7; 2006-0474-5; 2006-0476-1; 2006-0477-9; 2006-0475-3**

Demandes présentées par **Halifax Cablevision Ltd., Access Communications Inc., Bragg Communications Inc., Bay Communications Inc., K-Right Communications Ltd.** (collectivement connues sous le nom d'EastLink), en vue de modifier les licences de ses entreprises de câblodistribution desservant les régions susmentionnées.

La titulaire propose l'ajout d'une condition de licence concernant les systèmes mentionnés précédemment, en ce qui a trait aux canaux communautaires, afin d'inclure la disposition suivante :

1. Aux termes du paragraphe 27.1 (1) du *Règlement sur la distribution de radiodiffusion*, la « programmation locale de télévision communautaire » signifie, relativement à la zone de desserte autorisée, des émissions reflétant la collectivité desservie dans cette zone et produites :
  - a) par la titulaire dans la zone de desserte autorisée, par les membres de la communauté qui y est desservie ou par une entreprise de télévision communautaire qui y est implantée;
  - b) par la titulaire dans une autre zone de desserte autorisée ou par les membres de la collectivité desservie dans cette autre zone, et qui concerne la collectivité visée au paragraphe a);
  - c) par une autre titulaire dans une zone de desserte autorisée ou par les membres de la collectivité desservie dans cette zone, et qui concerne la collectivité visée au paragraphe a); ou
  - d) par une entreprise de radiodiffusion par câble faisant l'objet d'une exemption ou par les membres de la collectivité desservie par cette entreprise, et qui concerne la collectivité visée au paragraphe a).

Selon EastLink, cette modification permettrait à tout système d'EastLink de compter sur la programmation de n'importe quel autre système d'EastLink en ce qui a trait à la programmation locale de télévision communautaire aux termes du paragraphe 27.1 (1). Cette proposition permettrait d'inclure dans les 60 % de programmation locale obligatoire des émissions pertinentes additionnelles qui reflètent la collectivité et qui pourraient être diffusées à ses membres. EastLink fait valoir que cette approche lui permettrait de mieux atteindre les objectifs de la *Loi sur la radiodiffusion* et de la politique relative aux canaux communautaires.

*Adresse de la titulaire :*

6080, rue Young, 8<sup>ième</sup> étage  
Case postale 8660, Station "A"  
Halifax (Nouvelle-Écosse)  
B3K 5M3  
Télécopieur : 902-431-9561  
Courriel : [Regulatory.matters@corp.eastlink.ca](mailto:Regulatory.matters@corp.eastlink.ca)

*Examen de la demande :*

À l'adresse de la titulaire, et

EastLink Kiosk  
Mic Mac Mall  
21, boulevard Mic Mac  
Dartmouth (Nouvelle-Écosse)

1571, chemin Mountain  
New Glasgow (Nouvelle-Écosse)

61, chemin Melody  
Sydney (Nouvelle-Écosse)

69, rue Walker  
Truro (Nouvelle-Écosse)

367, promenade Sackville  
Lower Sackville (Nouvelle-Écosse)

140, chemin Cornwall  
Blockhouse (Nouvelle-Écosse)

1001, avenue Howe  
Kentville (Nouvelle-Écosse)

EastLink Kiosk  
Charlottetown Mall  
670, avenue University  
Charlottetown (Île-du-Prince-Édouard)

[\[formulaire d'intervention/d'observations - radiodiffusion\]](#)

2. **Toronto (Ontario)**  
**No de demande 2005-1372-2**

Demande présentée par **Milestone Radio Inc.** en vue de renouveler la licence de l'entreprise de programmation de radio commerciale CFXJ-FM Toronto, qui expire le 31 août 2006.

La titulaire s'est dite prête à accepter les mêmes modalités et conditions que celles en vigueur durant l'ancienne période d'application de la licence, sauf dans le cas des contributions au titre de la promotion des artistes canadiens. Outre la contribution annuelle minimale de 27 000 \$, la requérante propose de consacrer par condition de

licence 25 000 \$ par année à divers projets locaux destinés à promouvoir et à mettre en valeur les artistes canadiens de musique urbaine.

*Adresse de la titulaire :*

211, rue Yonge  
Bureau 400  
Toronto (Ontario)  
M5B 1M4  
Télécopieur : 416-214-0660  
Courriel : [nicole@flow935.com](mailto:nicole@flow935.com)

*Examen de la demande :*

À l'adresse de la titulaire

[\[formulaire d'intervention/d'observations - radiodiffusion\]](#)

3. **Hamilton (Ontario)**  
**No de demande 2006-0918-3**

Demande présentée par **Source Cable and Wireless Limited** en vue de modifier la licence de son entreprise de distribution par câble desservant Hamilton (Ontario).

La titulaire propose de modifier sa condition de licence relative à l'utilisation des disponibilités locales qui se lit comme suit:

Conformément à la décision [CRTC 95-922](#), 21 décembre 1995, la titulaire est autorisée, par condition de licence, à insérer, à son gré, du matériel promotionnel comme substitut aux "disponibilités locales" (c.-à-d. le matériel publicitaire non canadien) de services par satellite non canadiens. Au moins 75 % de ces disponibilités locales doivent être mises à la disposition des services de programmation canadiens autorisés pour la promotion de leurs services respectifs, du canal communautaire et des messages d'intérêt public canadiens non payés. Au plus 25 % des disponibilités locales peuvent être rendues disponibles pour la promotion des services et des blocs de services de programmation facultatifs, des renseignements sur le service à la clientèle, des réalignements de canaux, du service FM au câble et des prises de câble supplémentaires.

par la condition suivante :

La titulaire est autorisée, à insérer, à son gré, du matériel promotionnel comme substitut aux "disponibilités locales" (c.-à-d. le matériel publicitaire non canadien) de services par satellite non canadiens. Au moins 75 % de ces disponibilités locales doivent être mises à la disposition des services de

programmation canadiens autorisés pour la promotion de leurs services respectifs, du canal communautaire et des messages d'intérêt public canadiens non payés. Au plus 25 % des disponibilités locales peuvent être rendues disponibles pour la promotion des services FM au câble, des renseignements sur le service à la clientèle et **des services hors programmation dont l'Internet et les services téléphoniques numérique.** (changements indiqués en caractères gras).

Cette proposition est conforme à la nouvelle politique du Conseil relative à l'utilisation des disponibilités locales tel que stipulé dans *Promotion de services hors programmation en utilisant les disponibilités locales*, avis public de radiodiffusion CRTC [2006-69](#), 2 juin 2006.

*Adresse de la titulaire :*

1074, rue Upper Wellington  
Hamilton (Ontario)  
L9A 3S6  
Télécopieur : 905-385-8029  
Courriel : [gcorlett@sourcecable.ca](mailto:gcorlett@sourcecable.ca)

*Examen de la demande :*

À l'adresse de la titulaire

[\[formulaire d'intervention/d'observations - radiodiffusion\]](#)

4. **Lloydminster et Bonnyville (Alberta)**  
**No de demande 2005-1369-9**

Demande présentée par **912038 Alberta Ltd.** en vue de renouveler la licence de l'entreprise de programmation de radio commerciale de langue anglaise, CKLM-FM Lloydminster et son émetteur CKLM-FM-1 Bonnyville, qui expire le 31 août 2006.

La titulaire propose de supprimer la condition de licence suivante :

comme exception au pourcentage de pièces musicales canadiennes requis en vertu de l'article 2.2 (8) du *Règlement de 1986 sur la radio*, à chaque semaine de radiodiffusion, de consacrer au moins 40 % des pièces musicales de la catégorie 2 à des pièces canadiennes diffusées intégralement.

Au lieu, la titulaire va consacrer à chaque semaine au moins 35 % (norme minimale prescrite) des pièces musicales de la catégorie 2 à des pièces canadiennes diffusées intégralement.

*Adresse de la titulaire :*

912038 Alberta Ltd.  
 Boîte 21, Atrium Centre,  
 5012 - 49<sup>th</sup> Street  
 Lloydminster (Alberta)  
 T9V 0K2  
 Télécopieur : 780-875-6676  
 Courriel : [stew@borderrock.com](mailto:stew@borderrock.com)

*Examen de la demande :*

À l'adresse de la titulaire, et

Municipalité de Bonnyville  
 4917-49, avenue  
 Bonnyville (Alberta)

[\[formulaire d'intervention/d'observations - radiodiffusion\]](#)

5. **Calgary (Alberta)**  
**No. de demande 2006-0816-9**

Demande présentée par **Touch Canada Broadcasting Inc.** relativement à la licence de l'entreprise de programmation de radio commerciale de langue anglaise, CJSI-FM Calgary (Alberta).

La titulaire propose de modifier le périmètre de rayonnement autorisé en augmentant la puissance apparente rayonnée de 47 000 à 100 000 watts.

La titulaire désire améliorer la qualité du signal de la station à l'extérieur de Calgary, particulièrement les endroits ruraux et augmenter la pénétration du signal à l'intérieur du centre ville.

*Adresse de la titulaire :*

5324, Calgary Trail  
 Bureau 210  
 Edmonton (Alberta)  
 T6H 4J8  
 Télécopieur : 780-433-3581  
 Courriel : [allan\\_h@telus.net](mailto:allan_h@telus.net)

*Examen de la demande :*

4510, McCloud Trail  
Calgary (Alberta)

[\[formulaire d'intervention/d'observations - radiodiffusion\]](#)

6. **Invermere (Colombie-Britannique)**  
**No de demande 2006-0881-2**

Demande présentée par **CTV Television Inc.** en vue de modifier les licences des entreprises de programmation de télévision CFCN-TV-5 Lethbridge et CFCN-TV Calgary (Alberta).

La titulaire désire changer la source des émissions des émetteurs CFCN-TV-15 et CFWL-TV-1 Invermere (Colombie-Britannique) de CFCN-TV-5 Lethbridge à CFCN-TV Calgary (Alberta).

Par conséquent, la titulaire propose ce qui suit:

- a) de modifier la licence de CFCN-TV-5 Lethbridge (Alberta), en supprimant les émetteurs CFCN-TV-15 et CFWL-TV-1 Invermere (Colombie-Britannique) et;
- b) de modifier la licence de CFCN-TV Calgary (Alberta) en ajoutant les émetteurs CFCN-TV-15 et CFWL-TV-1 Invermere (Colombie-Britannique).

La titulaire a indiqué qu'elle désire obtenir l'autorisation du Conseil afin de pouvoir fournir à ces émetteurs d'Invermere le signal de CFCN-TV Calgary en provenance du satellite plutôt que le signal existant de CFCN-TV-5 Lethbridge qui est reçu en direct et par micro-ondes.

La titulaire indique que la majeure partie de la programmation ne serait pas affectée car la programmation de CFCN-TV Calgary et de CFCN-TV-5 Lethbridge est virtuellement la même à l'exception de 2,5 heures par semaine de nouvelles locales en provenance de CFCN-TV-5 Lethbridge. Elle indique également qu'Invermere est un secteur récréatif qui est en grande partie peuplé de résidents provenant de Calgary et que ce serait un changement positif pour les téléspectateurs de la communauté d'Invermere puisque la programmation locale en provenance de CFCN-TV Calgary serait plus pertinente à cette communauté.

*Adresse de la titulaire :*

9 Channel Nine Court  
 Scarborough (Ontario)  
 M1S 4B5  
 Télécopieur: 416-332-4580  
 Courriel : [dspodek@ctv.ca](mailto:dspodek@ctv.ca)

*Examen de la demande :*

Best Western Invermere Inn  
 1310-7ième avenue  
 Invermere (Colombie-Britannique)

[\[formulaire d'intervention/d'observations - radiodiffusion\]](#)

7. **Prince Rupert (Colombie-Britannique)**  
**No de demande 2005-1371-4**

Demande présentée par **Aboriginal Christian Voice Network** en vue de renouveler la licence de l'entreprise de programmation de radio commerciale FM religieuse, spécialisée, de faible puissance CIAJ-FM Prince Rupert, qui expire le 31 août 2006.

La titulaire propose de modifier sa licence en supprimant la condition de licence stipulant qu'au moins 85 % des pièces musicales diffusées chaque semaine proviendrait de la sous-catégorie 34 (Religieux non-classique) et ajouter la condition suivante :

La titulaire doit consacrer au moins 85 % des pièces musicales diffusées chaque semaine à des pièces de la sous-catégorie 35 (Religieux non-classique).

La nouvelle condition de licence reflète les changements des catégories de contenu de musique tels que stipulés dans l'avis public CRTC 2000-14 *Catégories et sous-catégories de teneur révisées pour la radio*.

*Adresse de la titulaire :*

531 – 6<sup>th</sup> Avenue West  
 Prince Rupert (Colombie-Britannique)  
 V8J 1Z7  
 Courriel : [ciajpr@hotmail.com](mailto:ciajpr@hotmail.com)

*Examen de la demande :*

721, rue Fraser  
 Prince Rupert (Colombie-Britannique)



[\[formulaire d'intervention/d'observations - radiodiffusion\]](#)

## **Participation du public**

### **Date limite d'interventions/d'observations**

**30 août 2006**

L'intervention doit être reçue par le Conseil et par la requérante, au plus tard à la date susmentionnée. Le Conseil ne peut être tenu responsable des délais occasionnés par la poste.

Le Conseil examinera votre intervention et elle sera en outre versée au dossier public de l'instance sans autre avis de notre part, à la condition que la procédure susmentionnée ait été suivie. Nous communiquerons avec vous uniquement si votre intervention soulève des questions de procédure.

Faire parvenir votre intervention écrite à la Secrétaire générale du Conseil selon **une seule** des façons suivantes :

**en remplissant le**

***formulaire d'intervention/observations - radiodiffusion***

qui se trouve sous la description de chaque demande dans cet avis public

ou

**par la poste à l'adresse**

CRTC, Ottawa (Ontario) K1A 0N2

ou

**par télécopieur au numéro**

819-994-0218

Une copie conforme doit être envoyée au requérant et la preuve d'un tel envoi doit être jointe à l'intervention envoyée au Conseil.

Le Conseil recommande à toutes les personnes qui déposent un document et en signifient copie par voie électronique de se montrer prudentes lors de l'envoi des documents ou avis par courriel, car il peut être difficile de prouver ensuite que cet envoi a bien été fait.

Avant d'utiliser le courrier électronique, assurez-vous de pouvoir prouver au Conseil, sur demande, que le document a été signifié.

Pour les interventions soumises par voie électronique, la mention **\*\*\*Fin du document\*\*\*** devrait être ajoutée à la fin du document, pour indiquer que le document n'a pas été modifié pendant la transmission électronique.

Les paragraphes du document devraient être numérotés.

Votre intervention doit clairement mentionner la demande, faire état de votre appui ou de votre opposition et, si vous y proposez des modifications, présenter des faits et des motifs à cet égard.

### **Avis important**

Veillez noter que tous les renseignements que vous fournissez dans le contexte de ce processus public, sauf ceux qui font l'objet d'une demande de traitement confidentiel, qu'ils soient envoyés par la poste, par télécopieur, par courriel ou au moyen du site web du Conseil à [www.crtc.gc.ca](http://www.crtc.gc.ca) seront versés à un dossier public et seront affichés sur le site web du Conseil. Ces renseignements comprennent les renseignements personnels, tels que votre nom, votre adresse courriel, votre adresse postale, vos numéros de téléphone et de télécopieur ainsi que tout autre renseignement personnel que vous fournissez.

Les documents reçus en version électronique ou autrement seront affichés intégralement sur le site web du Conseil, tels qu'ils ont été envoyés, y compris tous les renseignements personnels qu'ils contiennent, dans la langue officielle et le format d'origine dans lesquels ils sont reçus. Les documents qui ne sont pas reçus en version électronique seront disponibles en version PDF.

Les renseignements personnels ainsi fournis seront divulgués et utilisés aux fins auxquelles ils ont été recueillis par le Conseil ou compilés initialement ou pour un usage qui est compatible avec ces fins.

### **Examen des documents**

Les demandes sont disponibles en format électronique en sélectionnant le numéro de la demande à l'intérieur de cet avis.

Une liste de toutes interventions/observations sera également disponible sur le site Web du Conseil. La version électronique de toutes interventions/ observations soumise sera accessible à partir de cette liste. Afin d'accéder à cette liste, sélectionner « Liste d'interventions/observations » sous la rubrique « Instances publiques » du site Web du Conseil.

Les documents sont disponibles pendant les heures normales du bureau à l'adresse locale indiquée dans cet avis et aux bureaux du Conseil et aux centres de documentation concernés par ces demandes ou bien, sur demande, à l'intérieur de 2 jours ouvrables, aux autres bureaux et centres de documentation du Conseil.

### Édifice central

Les Terrasses de la Chaudière  
1, promenade du Portage, pièce 206  
Gatineau (Québec) K1A 0N2  
Tél. : 819-997-2429  
Tél. Sans Frais : 1-877-249-2782  
ATS Sans Frais: 1-877-909-2782  
Télécopieur : 819-994-0218

### Place Metropolitan

99, chemin Wyse, bureau 1410  
Dartmouth (Nouvelle-Écosse) B3A 4S5  
Tél. : (902) 426-7997  
Télécopieur : (902) 426-2721

### 205, avenue Viger Ouest

Bureau 504  
Montréal (Québec) H2Z 1G2  
Tél. : 514-283-6607

### 55, avenue St. Clair Est, bureau 624

Toronto (Ontario) M4T 1M2  
Tél. : 416-952-9096

### Édifice Kensington

275, avenue Portage, bureau 1810  
Winnipeg (Manitoba) R3B 2B3  
Tél. : 204-983-6306 – ATS : 204-983-8274  
Télécopieur : 204-983-6317

### Édifice Cornwall Professional

2125, 11<sup>e</sup> Avenue, pièce 103  
Regina (Saskatchewan) S4P 3X3  
Tél. : 306-780-3422

### 10405, avenue Jasper, bureau 520

Edmonton (Alberta) T5J 3N4  
Tél. : 780-495-3224

### 530-580, rue Hornby

Vancouver (Colombie-Britannique) V6C 3B6  
Tél. : 604-666-2111 – ATS : 604-666-0778  
Télécopieur : 604-666-8322

### Secrétaire general

*Ce document est disponible, sur demande, en média substitut, et peut également être consulté en version PDF ou en HTML sur le site internet suivant : <http://www.crtc.gc.ca>*